

## ARRÊTÉ N° SDIS03520121205640

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompiers professionnels en particulier son article 9 ;

### ARRÊTE

**Article 1 :**

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompiers professionnels non-officiers ;

8 déclarations.

**Article 2 :**

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Rennes, le , le 5 décembre 2012

: 11 décembre 2012

Certifié rendu exécutoire,  
Visé le :

Monsieur PHILIPPE STECHMANN  
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le
V03512115323002	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013
V03512115323003	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013
V03512115323004	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013
V03512115323005	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013
V03512115323006	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013
V03512115323007	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013
V03512115323008	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013
V03512115323009	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels Caporal de sapeurs pompiers professionnels Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	EQUIPIERS - CHEFS EQUIPE <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis d'ille et vilaine 35701 RENNES	01/04/2013